

Amundi Dynamique Monde

Amundi Dynamique Monde vise à générer une performance de long terme en investissant sur les marchés financiers internationaux et en particulier sur les marchés d'actions, à travers une sélection active d'organismes de placement collectifs (OPC) gérés par Amundi Asset Management. Il intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection des OPC. Amundi Dynamique Monde n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

1 Une approche diversifiée et dynamique

- Amundi Dynamique Monde bénéficie d'un univers d'investissement **large et diversifié**¹. Il recherche une performance de long terme en exploitant principalement le **potentiel de croissance des marchés d'actions** tout en bénéficiant d'axes de **diversification** sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, devises, monétaire, etc.), secteurs ou zones géographiques.
- Ce fonds est géré de manière **dynamique**, le portefeuille étant exposé principalement aux marchés actions, avec une exposition cible de 75% et, pour complément, aux marchés obligataires. L'équipe de gestion peut adapter l'exposition du fonds de manière active, sans contraintes d'indice de référence.

2 Une gestion de conviction axée sur la recherche de performance à long terme

- La stratégie de gestion s'appuie sur les **convictions à long terme d'Amundi**, pour définir le niveau d'exposition aux marchés actions (entre 50% et 100%) et les **partis pris de gestion**, notamment en matière de zones géographiques, secteurs, thématiques, etc.
- Ces convictions sont principalement mises en œuvre en investissant dans des OPC gérés par Amundi Asset Management, ainsi que dans des instruments financiers à terme² visant à ajuster l'exposition aux actions.
- L'objectif est de chercher à **générer une performance sur le long terme** avec une **sélection limitée** de fonds dans lesquels Amundi Dynamique Monde est investi, reflétant les principales convictions d'Amundi.

3 Une tarification évolutive

- Les frais d'Amundi Dynamique Monde évoluent en fonction de la performance du fonds** : ils diminuent si la performance réalisée a baissé et augmentent si elle a augmenté³.
- Ainsi, les frais peuvent varier entre 0,75% et 1,75%⁴ en fonction de la performance réalisée l'année précédente (voir tableau ci-dessous). Pour plus d'informations sur la définition des frais et de la performance, veuillez vous référer au prospectus.
- Bon à noter :
 - à titre d'illustration, la moyenne des frais de fonds comparables est de 1,68%.⁵
 - en cas de performance négative en année N, des frais de 0,75% sont perçus en année N+1.

Zoom sur la tarification

Performance nette de l'année N	Frais récurrents année N+1
	Amundi Dynamique Monde
≥ 12%	1,75%
≥ 9%	1,50%
≥ 6%	1,25%
≥ 3%	1,00%
< 3%	0,75%

Source : Amundi Asset Management à novembre 2025. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci.

¹ La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes. ² Instruments financiers à terme : contrat pour acheter ou vendre un actif (actions, devises, etc.) à un prix fixé à la signature, mais à une date future. Il vise généralement à protéger contre les variations de prix.

³ La performance utilisée est la performance nette du fonds qui recouvre à la fois la performance positive ou négative des marchés financiers et la performance positive ou négative liée aux choix du gérant. ⁴ Les frais comprennent les frais de gestion, les frais administratifs et les frais indirects, à l'exclusion des frais de transaction directs et indirects. ⁵ Moyenne des frais récurrents observés pour des fonds diversifiés dynamiques et flexibles vendus en Europe de 27 sociétés de gestion comparables à Amundi. Source : Fitz Partners, Mars 2025. La performance n'est pas garantie et l'investisseur est exposé à une perte totale ou partielle du capital investi.

Amundi: le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux⁶, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'encours⁷.

Ses six plateformes de gestion internationales⁸, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 700 professionnels dans 35 pays.

Risques

Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital. Les autres risques liés au fonds sont les suivants :

- Risque actions
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)
- Risque de change
- Risque lié aux stratégies d'arbitrage mises en œuvre
- Risque discrétionnaire
- Risque de liquidité (accessoire)
- Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire)
- Risque lié aux actions et obligations non cotées (accessoire)
- Risque de contrepartie
- Risque juridique
- Risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds, disponible sur [le site Amundi France Particuliers](#)

Avantages

- Accès à un large univers d'investissement à travers la sélection d'OPC gérés par Amundi Asset Management
- Une gestion qui s'appuie sur les principales convictions d'Amundi pour rechercher une performance sur le long terme

⁶ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

⁷ Données Amundi au 30/12/2024.

⁸ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

Caractéristiques principales

CODE ISIN	FR0010435024 – P(C)
Forme juridique	FCP de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	5 ans
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du fonds	27 mars 2007
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum : 1 ^{ère} / ultérieures	1 millième de part / 1 millième de part
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	12h25

Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Quels sont les risques ?

INDICATEUR DE RISQUE

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Dynamique Monde.

Classification SFDR*



Ce fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Avertissement

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur www.amundi.fr.

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : décembre 2025

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

